

# **REGLEMENT INTERIEUR DU FONCTIONNEMENT COLLECTIF**

## **RÈGLES NON NEGOCIABLES ET MESURABLES POUR FONCTIONNER**



Formaliser les décisions par écrits

Respect des décisions, des processus (inclusion, exclusion, départ, prise de décision...) et des rôles mandatés

Considérer et réguler les conflits et les tensions

Se donner le temps de célébrer

Se positionner clairement et respecter ses engagements

Respecter l'intégrité des personnes et du matériel, refus de toute violence physique, verbale et psychique

Refus de toute discrimination

Refus des abus de pouvoir

Permettre la révision des règles dans des espaces dédiés

Clarifier et communiquer les objectifs et moyens des temps de travail collectifs (processus, animation)

Seule une personne mandatée a la légitimité de modifier ou traduire une production validée par le collectif

---

A rediscuter, à affiner :

(Priorité à l'expression d'un inconfort)